

# Le cycle 4 et ses dispositifs

Béatrice Legrand : EDA Université Paris Descartes

Décembre 2015

Cette figure représente les principaux dispositifs que le collège proposera à la rentrée 2016 pour le cycle 4. Il intègre à la fois les principaux dispositifs déjà existants et ceux qui sont prévus dans la réforme des collèges. Les flèches indiquent les liens institutionnels entre les différents éléments.

L'objectif annoncé de la réforme est d'assurer la démocratisation de la réussite et la lutte contre l'impact des déterminismes sociaux et de toutes les inégalités et discriminations. La complexité de ce schéma est assez représentative d'une part des difficultés rencontrées par les enseignants pour qui il est parfois difficile d'avoir une vision globale des dispositifs sur lesquels peut ou doit s'appuyer leur action éducative ; d'autre part elle pose la question de ce qui peut être construit pour et par les élèves dans ce "labyrinthe de dispositifs".

## Réforme des collèges : le disciplinaire, les dispositifs transversaux aux disciplines et le non disciplinaire

Le socle commun de connaissances, de compétences et de culture est défini comme "le programme des programmes" et chaque programme disciplinaire a pour objectif l'opérationnalisation et l'acquisition de ce socle.

Les **enseignements obligatoires** : enseignements disciplinaires et enseignements complémentaires (représentent 26 heures de cours pour chaque niveau). Les **enseignements de complément** s'ajoutent à ces enseignements obligatoires.

Les **enseignements complémentaires**, dispositifs transversaux aux disciplines, sont composés de l'accompagnement personnalisé (AP) et des enseignements pratiques interdisciplinaires (EPI). Ils ont pour visée institutionnelle de contribuer à l'acquisition du socle commun. Ils s'appuient sur les enseignements disciplinaires.

**L'accompagnement personnalisé** est désigné comme une réponse à des besoins identifiés et s'intègre dans un dispositif plus large de l'accompagnement pédagogique dont l'un des objectifs institutionnels est que chaque élève progresse de manière optimale dans ses apprentissages.

Les **enseignements pratiques interdisciplinaires (EPI)** portent sur huit thématiques : corps, santé, bien-être et sécurité - culture et création artistiques – transition écologique et développement durable - information, communication, citoyenneté - langues et cultures de l'Antiquité - langues et cultures étrangères ou, le cas échéant, régionales - monde économique et professionnel - sciences, technologie et société. Ils sont mis en œuvre par au moins deux enseignants de disciplines différentes et ils font l'objet d'une évaluation lors du DNB.

Le non disciplinaire est constitué des « éducations à » et des « parcours éducatifs ».

## Les dispositifs existants : intégration ou juxtaposition ?

Les dispositifs d'orientation sont complémentaires au Parcours Avenir qui affiche trois objectifs pour l'élève : découvrir le monde économique et professionnel, développer le sens de l'engagement et de l'initiative et élaborer le projet d'orientation scolaire et professionnelle. Il est mis en œuvre dans le cadre des enseignements disciplinaires et des dispositifs transversaux aux disciplines (AP et EPI). L'un

des enjeux affirmés est une représentation équilibrée des filles et des garçons au sein de filières de formation et des métiers (ce qui rejoint les dispositifs mis en œuvre pour l'égalité des chances filles/garçons).

Les cordées de la réussite : dispositif qui vise à l'équité sociale et dans lequel des actions de tutorat sont menées. Il s'agit d'un partenariat entre une "tête de cordée" qui peut être un établissement d'enseignement supérieur (grandes écoles, universités), des lycées avec CPGE ou STS et des établissements dits "sources" (collèges et lycées implantés dans les quartiers de la politique de la ville ou des établissements de l'éducation prioritaire). Ce dispositif est principalement en lien avec le Parcours Avenir ou la lutte contre le décrochage scolaire.